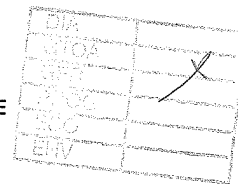


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



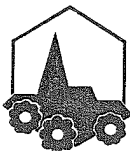
Turenne, le 09 août 2010

## MAIRIE de TURENNE

19500

Tél. 05 55 85 91 15

Fax 05 55 85 54 85



Un des Plus Beaux  
VILLAGES DE FRANCE

COURRIER RÉSERVÉ		
DESTI	EXEC	INFO
Cabinet		
DG		
DF		
DRH		
DSI		
DSD		
DIA		
DBMG	X	
DEV		
BDP		
Arch. Dép		
LDA		

Le Maire de TURENNE

à

Monsieur le Président  
du Conseil Général du Lot  
Avenue de l'Europe-Regoud  
B.P. 291  
46005 CAHORS CEDEX 5

**Objet : Route Lot Corrèze.**

Monsieur le Président,

Par courrier du 5 août 2010, vous sollicitez notre avis sur le projet.

Au cours du dernier conseil municipal du jeudi 24 juin 2010, j'ai présenté l'état d'avancement du projet et les principales informations qui avaient été communiquées l'après midi même au cours du comité de pilotage.

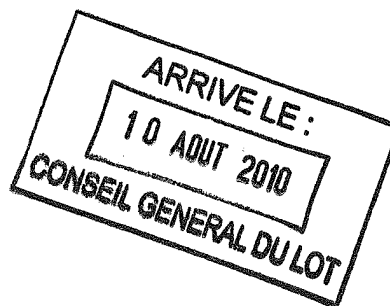
Par deux fois, le 7 novembre 2008 et le 2 octobre 2009, notre conseil municipal a voté des motions dont je vous joins une copie.

Plus récemment, le 9 juillet 2010, j'ai adressé le document ci-joint à M. le président du Conseil Général du lot pour expliciter notre position.

En l'état actuel du dossier, ce texte reflète la position largement majoritaire, mais pas unanime de notre conseil municipal.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Maire de TURENNE,  
Y. GARY



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TURENNE  
19500

**Nombres de membres :**

en exercice 15  
présents 15  
votants 15

L'an deux mil huit, le sept novembre, à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Yves GARY.

**Date de la convocation :**  
**31 Octobre 2008**

Etaient présents :

Messieurs Gary, Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,  
Mme Batut, Mr Vallon, Mr Beylie, Mme Serrager, Mr Tronche,  
Mme Senepart-Tzatchev, Mr Levard, Mr Brunerie, Mr Bizac, Mr Claval

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Motion pour le contournement sud de Brive**

Le Comité Syndical du SEBB est chargé de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Document de planification, le SCOT a pour objectif la mise en cohérence des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, d'économie et de déplacements. Les infrastructures routières contribuent à la mobilité et offrent des conditions de déplacements optimales, facteurs essentiels pour favoriser notre développement économique et assurer une cohésion sociale de notre territoire.

A ce titre, le projet de réalisation du Contournement Nord de Brive, inscrit au Schéma Directeur du Pays de Brive approuvé en 2000, a constitué un enjeu majeur et fondamental pour l'organisation du Pays de Brive tant à l'échelle départementale qu'au niveau de l'Agglomération.

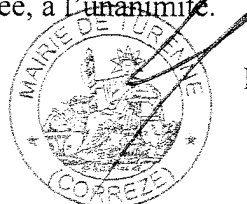
Cet axe structurant est en cours de réalisation et contribue à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens mais aussi et surtout aux conditions de circulation et d'échanges. La rocade Nord n'est qu'une étape et elle permet la première partie du bouclage de l'Agglomération.

Il faut, dès à présent, envisager la poursuite de ce projet par la légitime mise en œuvre du Contournement Sud afin de desservir l'ensemble de notre territoire et notamment au sud.

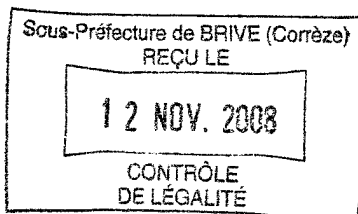
Cette voie nouvelle permettrait d'assurer la desserte des différents sites touristiques mais aussi des équipements structurants.

Afin de renforcer notre position et d'affirmer notre volonté dans le cadre de ce projet routier structurant et sur proposition de la Présidente du SEBB, je vous propose d'approuver cette MOTION pour la mise en œuvre du Contournement Sud de Brive.

Cette MOTION est adoptée, à l'unanimité.



Le Maire, Y. GARY



## MOTION COMPLEMENTAIRE

En complément de la motion pour le contournement Sud de Brive qui a été adopté par notre délibération en date du 7 novembre 2008, vous voudrez bien trouver les éléments complémentaires qui ont également été validés par notre Conseil Municipal ce même jour.

Tout d'abord, dès 2002, le Maire avait alerté le Président de la CAB sur la nécessité de réfléchir à un schéma directeur routier Sud Corrèze – Nord du Lot.

Par courrier du 6 septembre 2004, le Maire a demandé de reprendre des études et fait part de quelques réflexions sur ce dossier.  
Vous trouverez, ci-joint, copie de ce courrier.

Après l'abandon définitif du projet de tunnel sous Turenne en Juillet 2005, la problématique Nord du Lot – Sud Corrèze reste entière et les questions qui figurent dans le courrier ci-dessus restent toujours d'actualité.

En résumé, deux préoccupations majeures devraient nous guider :

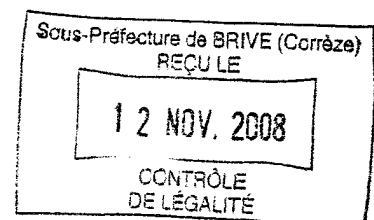
1°) Le raccordement du Bassin économique du Nord du Lot (Bretenoux – Biars – St Céré) à l'A20 doit se faire au plus vite par un tracé lotois qu'il ne nous appartient pas de définir. Mais, nous avons la conviction que quelque soit le tracé retenu, le temps presse.

2°) Pour le Sud Corrèze, la priorité consiste à définir le tracé de raccordement entre les départementales 8 et 38 et l'A20, sans doute aux alentours de Montplaisir, jusqu'à l'échangeur du Pont de Coudert.

Sur cet axe de quelques kilomètres viendra vraisemblablement se greffer l'amélioration de la RD38 qui « irrigue » les villages de Collonges, Meyssac jusqu'à Beaulieu. Ces derniers seront ainsi rapprochés du Bassin économique de Brive et de l'aéroport.

Il est assez vraisemblable que le dernier tronçon du contournement Sud (par Cosnac) utilisera aussi cet axe ce qui n'empêcherait pas également une amélioration de la RD38 entre l'entrée Sud de Brive (Caserne Brune) et Montplaisir.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TURENNE  
19500

**Nombres de membres :**

en exercice 15  
présents 13  
votants 15

L'an deux mil neuf, le deux octobre, à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Yves GARY.

**Date de la convocation :**  
**24 Septembre 2009**

Etaient présents :

Messieurs Gary, Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,  
Mme Batut, Mr Vallon, Mr Beylie, Mme Serrager, Mr Tronche, Mr Levard,  
Mme Senepart-Tzatchev, Mr Bizac

Absents excusés : Mr M. Brunerie (a donné pouvoir à P. Tronche)

Mr J. Claval (a donné pouvoir à N. Brisson)

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

## MOTION

Le 7 novembre 2008, le conseil municipal a voté à l'unanimité une motion concernant la problématique des projets routiers Nord du Lot – Sud Corrèze dans les termes suivants :

1°) Le raccordement du Bassin économique du Nord du Lot (Bretenoux – Biars – St Céré) à l'A20 doit se faire au plus vite par un tracé lotois qu'il ne nous appartient pas de définir. Mais, nous avons la conviction que quelque soit le tracé retenu, le temps presse.

2°) Pour le Sud Corrèze, la priorité consiste à définir le tracé de raccordement entre les départementales 8 et 38 et l'A20, sans doute aux alentours de Montplaisir, jusqu'à l'échangeur du Pont de Coudert.

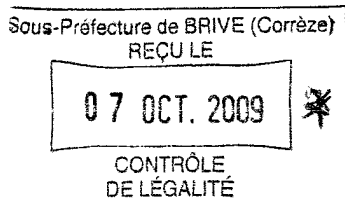
Sur cet axe de quelques kilomètres viendra vraisemblablement se greffer l'amélioration de la RD38 qui « irrigue » les villages de Collonges, Meyssac jusqu'à Beaulieu. Ces derniers seront ainsi rapprochés du Bassin économique de Brive et de l'aéroport.

Depuis cette date, ce projet a fait couler beaucoup d'encre et susciter de nombreuses rumeurs.

Ce projet prévu à l'origine pour désenclaver le bassin économique du Nord du Lot et le raccorder à l'autoroute A20 est devenu depuis peu « projet routier de liaison St Michel de Bannière – RD820 ».

Le 9 juillet, les présidents des conseils généraux du Lot et de la Corrèze ont installé un comité de suivi du projet pour faciliter l'information et le dialogue tout au long du processus de décision et ont nommé « un garant de la concertation ».

Parallèlement, les différentes études de faisabilité techniques vont se dérouler sur les deux fuseaux retenus.



Un projet de tracé pourrait emprunter le flanc Sud (lotois) de la Vallée de la Merlette.

Au-delà des difficultés techniques (forte déclivité, terrains argilo-marneux, etc..) qui ne manqueront pas d'être mises en évidence par les bureaux d'études, cette vallée de toute beauté, mais à l'équilibre fragile doit impérativement être protégée.

Ce tracé serait en co-visibilité directe du site inscrit du château de Linoire.

De plus, le flanc Nord (côté corrézien) de la vallée de la Merlette figure dans le périmètre de classement, au titre de la loi de 1930, en cours d'examen par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

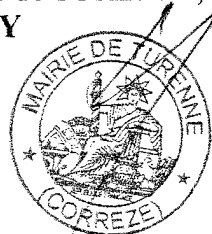
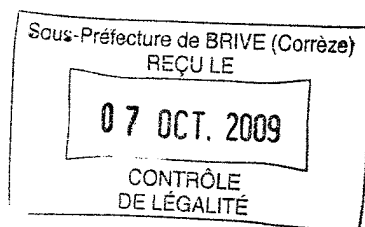
Personne ne pourrait comprendre que le versant Nord (partie corrézienne) soit protégé par un classement tandis que le versant Sud (partie lotoise) pourrait être défiguré par un tracé routier.

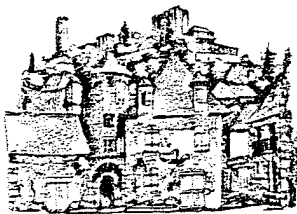
Pour les raisons évoquées ci-dessus et celles explicitées avec beaucoup de précision dans le dossier réalisé par l'Association de Défense de la Vallée de la Merlette (ADVMM) en juillet 2009,

**le conseil municipal s'oppose avec la plus grande fermeté à tout projet routier dans ce périmètre, par 13 voix pour et 2 abstentions.**

Copie certifiée conforme,

Le Maire de TURENNE,  
Y. GARY





**MAIRIE de TURENNE**

19500

Tél. 05 55 35 91 15

Fax 05 55 35 54 35



Un des Plus Beaux  
VILLAGES DE FRANCE

Turenne, le 09 Juillet 2010

Le Maire de TURENNE

à

Monsieur le Président  
du Conseil Général du Lot  
Avenue de l'Europe - Regoud  
B.P. 291  
46005 CAHORS Cédex 5

Monsieur le Président,

La concertation engagée par votre conseil général depuis un an environ se poursuit.

J'ai personnellement participé à toutes les réunions des ateliers thématiques « technique » et « environnement » ainsi qu'aux comités de pilotage au cours desquels j'ai pu m'exprimer librement.

Au cours du mois de mai, vous avez mis à la disposition du public des registres d'observations.

A Turenne, 55 contributions ont été répertoriées pour plus de 90 signatures. Le dernier jour, juste avant la clôture, pour ne pas influencer mes concitoyens, j'ai consigné le texte que je vous joins en annexe.

Ce texte est vraiment le fruit d'une réflexion approfondie qui a commencé depuis de nombreuses années avant même le projet de tunnel sous Turenne.

Je me permets de vous adresser personnellement cette contribution qui n'est ni corporatiste ni polémique.

Vous en souhaitant bonne réception,  
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire de TURENNE,  
Y. GARY



Yves GARY, Maire de TURENNE

Sans remonter en 1997 où j'avais déjà rédigé un article dans le journal de Turenne, en 2002 et 2004, j'ai très clairement positionné sur ces projets routiers « Nord Lot- Sud Corrèze » en parlant d'aménagement du territoire et non pas simplement de route.

Après l'abandon du projet de tunnel sous Turenne qui, outre le risque majeur de détériorer le site, ne réglait rien en terme d'amélioration des flux de circulation, j'avais cru que la raison et le bon sens l'avaient emporté... Aujourd'hui je doute de nouveau. Alors, je réitère mes positions.

Ce projet routier n'a de sens et d'intérêt que s'il contribue à l'aménagement de notre « territoire de vie » qui va schématiquement de Bretenoux-Biars à Brive sur l'axe Nord Sud en n'oubliant pas les cantons du sud est corrézien. Quel que soit le tracé retenu, Il ne pourra se justifier ni par l'amélioration de la sécurité (route restant à deux voies) ni par le gain de temps, qui de toute façon n'excédera pas quelques minutes (5 à 8 au maximum), pour se rendre de Biars à Brive.

Par contre, il y a une vraie justification, et sans doute une urgence (depuis deux décennies?), à désenclaver le bassin économique de Bretenoux-Biars en le raccordant, par le plus court chemin possible, à l'autoroute A20 par l'échangeur de Cuzance. Ainsi, les camions de marchandises pourront facilement accéder à ce secteur industriel, contribuer au maintien, au développement des activités et de l'emploi .

Ensuite, délestées du trafic poids lourds, les nombreuses routes départementales existantes qui irriguent notre territoire (RD 803, 840, 720, 8, 38, 940, 921,...) assureront sans trop de difficultés, avec quelques aménagements structurants là où ce sera possible, le trafic des véhicules légers vers l'ensemble de l'agglomération briviste et pas seulement vers l'ouest.

Mais il faut aussi que le département de la Corrèze s'attache enfin à faire « sauter » le goulot d'étranglement entre Monplaisir et l'échangeur de Noailles. Cette absence d'accès, qui perturbe le trafic poids lourds, engorge inutilement les routes départementales et surtout l'entrée Sud de Brive.

Ainsi, par le sud via l'échangeur de Cuzance, par le nord via l'A20, par l'est via l'échangeur de Noailles et peut-être à plus long terme par le contournement sud de Brive, l'ensemble de notre territoire sera correctement irrigué avec des accès faciles pour tous à l'aéroport, à la future zone d'activités du haut Quercy et à toutes les zones d'activités de l'ouest et du nord de Brive. Le centre et l'est de Brive deviendront aussi plus facilement accessibles.

**En résumé, l'accès à l'A20 par le meilleur itinéraire du fuseau Sud (vraisemblablement le T3) et le raccordement de « Monplaisir » à l'échangeur de Noailles sont les deux priorités à mettre en œuvre en parallèle. C'est le sens de la motion qu'a voté notre conseil Municipal le 7 novembre 2008.**

Depuis 2003, dans une grande adversité parfois, je porte un projet de Classement du site de Turenne, qui inclut ce magnifique espace patrimonial et paysager qu'est la vallée de la Merlette.

Ce n'est pas quelques semaines après la signature du décret officialisant ce Classement (le 27 avril 2010 pour une parution au Journal Officiel le 29 avril) que je peux accepter la création d'une route nouvelle qui viendrait à jamais défigurer cet extraordinaire écrin paysager. C'est tout simplement inenvisageable et inacceptable.

**Aussi, afin de lever toute ambiguïté sur ma position, si tant est qu'il y en ait encore une, et conformément à la motion votée par le Conseil Municipal de Turenne en date du 2 octobre 2009, je m'opposerai par tous les moyens légaux à notre disposition au passage d'une route sur l'un ou l'autre des versants de la vallée de la Merlette.**

Fait à Turenne, le vendredi 28 mai 2010

Yves Gary

